



CALENDRIER TRI SELECTIF 2015

Janvier

MARDI 06 JANVIER
MARDI 20 JANVIER

Février

MARDI 03 FEVRIER
MARDI 17 FEVRIER

Mars

MARDI 03 MARS
MARDI 17 MARS
MARDI 31 MARS

Avril

MARDI 14 AVRIL
MARDI 28 AVRIL

Mai

MARDI 12 MAI
MERCREDI 27 MAI

Juin

MERCREDI 09 JUIN
MARDI 23 JUIN

Juillet

MARDI 07 JUILLET
MARDI 21 JUILLET

Août

MARDI 04 AOUT
MARDI 18 AOUT

Septembre

MARDI 01 SEPTEMBRE
MARDI 15 SEPTEMBRE
MARDI 29 SEPTEMBRE

Octobre

MARDI 13 OCTOBRE
MARDI 27 OCTOBRE

Novembre

MARDI 10 NOVEMBRE
MARDI 24 NOVEMBRE

Décembre

MARDI 08 DECEMBRE
MARDI 22 DECEMBRE

Ce calendrier concerne la majorité des lieux dits de MEILLAC, la collecte des sacs jaunes est faite le mardi les semaines paires. Cependant certains villages (voir liste ci-dessous) sont collectés le lundi les semaines impaires : « Le Plessis Margat », « Les Rochers Monniers », « Le Bourgneuf », « Le Moulin du Haut Bourgneuf », « L'Épine du Réhée », « La Mussière », « Le Moulin du Bas Bourgneuf », « La Ville Ory », « Le Derotée », « La Fosse », « La Drolonnerie », « La Cochardière », « Le Bourgée », « La Ville Hamon », « Le Rocher Roland », « Les Barres », « La Hunaudière », « La Boulais », « La Guilmoterie », « Le Bignon », « Les Planches », « La Sédouinière », « Le Parc », « Les Rochers Blancs ». De même, la collecte des ordures ménagères de ces villages est le lundi de chaque semaine. Les sacs jaunes sont à déposer au point de regroupement des bacs d'ordures ménagères.

Erreur de tri les plus courantes : Papiers passés au broyeur. Emballages plastiques pour les pâtisseries industrielles, films et sacs plastiques, barquettes en polystyrène, pots de yaourt.... Ils sont à mettre dans le sac des ordures ménagères.